

Dossier d'inscription cours ACP .: Rentrée 2024-2025 .:

Chers parents,

Nous sommes ravis de vous présenter le dossier d'inscription pour les cours ACP - Mosquée de Talence pour vos enfants. Votre confiance en notre établissement est précieuse, et nous sommes convaincus que notre collaboration sera bénéfique pour accompagner vos enfants sur le chemin de l'épanouissement et de la réussite. Votre implication et votre engagement sont des piliers essentiels pour la réalisation de notre mission éducative.

Notre objectif principal dans ces cours est d'ancrer les bases spirituelles dans le cœur de chaque enfant, leur permettant ainsi de s'épanouir pleinement et fièrement dans son identité française et musulmane. Voici comment sont organisés les cours :



- ★ Cours préparatoires : 2 séances de 2 heures par semaine ou 1 séance de 2 heures par semaine. Ces cours s'adressent aux enfants en maternelle et aux débutants de tout âge, et utilisent principalement la méthode Nourania, complétée par d'autres supports pédagogiques.
- ★ Cours de langue arabe : 1 séance de 2 heures par semaine, avec différents niveaux allant de la maîtrise des lettres à la grammaire et à la conjugaison arabes.
- ★ Cours de Coran : 1 séance de 2 heures par semaine, avec des niveaux différents selon le nombre de hizb appris, accompagnés de Tafsir et de la Tilawa.
- ★ Cours d'éducation spirituelle : 1 séance de 2 heures par semaine, comprenant l'éveil à la foi et des enseignements sur les sciences religieuses et l'histoire de la civilisation musulmane.

Le dossier complet doit être remis au [bureau de l'ACP à la mosquée](#) au plus tard le [31 mai 2024](#).

**** LES PLACES SONT LIMITÉES ****
Les dossiers seront enregistrés par ordre
d'arrivée des dossiers complets

Le dossier d'inscription est à remettre par la
famille au bureau de la mosquée
Permanences: mercredi, samedi et dimanche (hors
vacances scolaires)
de 09h - 12h et de 14h à 17h



FICHE PARENTS (remplir une seule fiche par famille)
DOSSIER D'INSCRIPTION DES COURS ACP 2024-2025



	PÈRE	MÈRE
Nom
Prénom
Adresse
Code postale
Ville
Tél. mobile
Tél. fixe
Mail
Autre personne à contacter si les parents ne sont pas joignables: (Préciser: Nom, prénom et téléphone mobile)

Tarif:

Le coût est basé sur le nombre de modules (2h par module) auxquels une famille inscrit ses enfants. Le tarif est donc dégressif en fonction du nombre d'enfants d'une même famille et du nombre de cours choisis. Exemple: Pour une famille ayant 1 enfant avec le forfait 6h (arabe, coran, éducation spirituelle) et 1 enfant en maternelles (forfait 4h), ceci est équivalent à 10h par semaine pour cette famille, par conséquent le tarif est de: 460€ pour l'année scolaire pour cette famille.	2h	160,00 €
	4h	260,00 €
	6h	360,00 €
	8h	410,00 €
	10h et plus	+60 € / module

Après avoir pris connaissances du fonctionnement de l'association ACP, des cours dispensés et des conditions financières, je soussigné (e):

- ✓ accepte le règlement intérieur des cours ACP
- ✓ avoir effectué le paiement de la prestation dans sa totalité pour l'année scolaire (peut se faire en plusieurs fois par chèque ou prélèvements)
- ✓ autorise les responsables de l'association et les secrétaires à contacter, le cas échéant, les secours pour toute urgence médicale rendue nécessaire par l'état de l'enfant.
 - N° de sécurité Sociale :
 - N° de l'assurance scolaire et organisme :

L'ACP se réserve le droit de refuser tout dossier incomplet ou reçu après la date limite.

Fait à : Le : Signature des parents

Réservé à l'administration

Numéro: Date et heure de réception:



<h2 style="margin: 0;">FICHE ÉLÈVE</h2> <p style="margin: 0;">(à remplir pour chaque enfant de la famille)</p>
<h3 style="margin: 0;">DOSSIER D'INSCRIPTION DES COURS ACP 2024-2025</h3>

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION	
Commentaire:	
Département:	Maternelle <input type="checkbox"/> Initiation <input type="checkbox"/> Arabe <input type="checkbox"/> Coran <input type="checkbox"/> Education spirituelle <input type="checkbox"/>

1. Information sur l'élève :

Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Sexe : <input type="checkbox"/> Fille <input type="checkbox"/> Garçon	Niveau scolaire :

2. Historique de l'élève :

- ❖ Niveau de connaissance de l'arabe cocher la case correspondante :

<input type="checkbox"/> Débutant(e)	<input type="checkbox"/> Maîtrise les alphabets	<input type="checkbox"/> Sait lire en arabe	<input type="checkbox"/> Confirmé(e) - sait dialoguer en arabe
--------------------------------------	---	---	--
- ❖ Niveau de connaissance de de Tilawa et de Hizf du Saint Coran (Sourate):
- ❖ Si l'élève était inscrit l'année dernière (2023-2024) à des cours similaires, merci de préciser dans quelle structure: ACP - mosquée de Talence Autre:.....

3. Renseignements particuliers concernant l'élève :

Allergie alimentaire Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Asthme <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Précisions:	

4. Autorisations : Merci d'entourer vos choix

J'autorise l'ACP à utiliser dans le cadre pédagogique des photos et des vidéos de mon enfant prises au cours des activités de l'association. Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	J'autorise mon enfant à rentrer seul Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
J'autorise mon enfant à rentrer accompagné d'une tierce personne autre que le responsable légale Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Nom: Prénom:	
Téléphone mobile: Lien:	

5. Créneaux horaires et contraintes : merci d'indiquer **"NON"** sur la case des créneaux incompatibles avec vos contraintes personnelles ou celles de votre enfant (ex. garde alternée, sport ...) - *** ceci est indicatif ***

.....	Samedi 09h - 13h15	Mercredi 09h - 13h15	Dimanche 09h - 13h15
.....	Samedi 13h30 - 17h45	Mercredi 13h30 - 17h45	Dimanche 13h30 - 17h45

*** L'administration se réserve le droit de faire des modifications en fonction des contraintes de fonctionnement*



Règlement intérieur des cours ACP



§ Règlement Intérieur

Le but de ce règlement est de présenter aux usagers des cours ACP et aux membres de la communauté scolaire le fonctionnement général afin d'assurer la discipline indispensable à toute mission d'enseignement et d'éducation.

Il est nécessaire que chacun participe, par un comportement responsable et dans le respect des libertés, à la bonne marche des cours garante de l'épanouissement et de l'enrichissement de tous.

Toute personne désirant participer aux cours et aux activités proposées s'engage à accepter les dispositions contenues dans ce règlement intérieur. Tout parent désirant inscrire son enfant aux cours proposés s'engage à accepter les dispositions contenues dans ce règlement intérieur.

1- Public concerné :

Accessible à tous les enfants scolarisés à partir de 4 ans dans la limite de la capacité d'accueil.

2- Inscription et démission:

Toute nouvelle inscription devra faire l'objet d'une acceptation de l'administration et entraînera des frais sous forme d'une cotisation annuelle.

L'inscription d'un élève est effective lorsque ses parents auront :

- rempli et signé les différentes fiches d'inscription et le présent règlement intérieur
- fourni toutes les pièces jointes au dossier
- acquitté intégralement les frais pour l'année en cours

L'ACP se réserve le droit de refuser tout enfant non inscrit à l'avance.

En cas de démission volontaire ou involontaire de l'enfant, les frais ne seront pas remboursés.

3- Responsabilité du corps enseignant

Ils sont chargés d'expliquer le règlement aux élèves, de les guider vers une plus grande autonomie en utilisant les rappels à l'ordre, si besoin est. Ils sont également chargés des outils d'apprentissage dans leurs classes et dans l'établissement.

4- Responsabilité des parents

Ils expliquent le règlement à leurs enfants, en particulier la notion de "respect" pour leur en faciliter la compréhension et montrer l'harmonie avec l'équipe éducative.

Ils coopèrent avec le corps enseignant en cas de non-respect des règles de vie par leur enfant.

Le parent ou la personne dûment habilitée devra accompagner l'enfant jusqu'à sa classe et le récupérer obligatoirement de sa classe. L'ACP décline toute responsabilité en cas de problème survenu avant, après et en dehors de l'enceinte de la salle de classe.

Les parents ne doivent pas intervenir de manière inopportune dans la méthodologie de l'enseignement prodigué, dans la pédagogie utilisée ou dans la gestion de la classe faite par l'enseignant ou l'administration.

5- Conduite:

Tout élève doit respecter le corps enseignant et respecter ses camarades.

Toute insulte, mauvais comportement, bagarre, etc. pourra entraîner l'exclusion définitive de l'élève. Aucune grossièreté n'est tolérée.

Le respect du mobilier scolaire, des locaux et de tout le matériel mis à disposition doit être l'objet d'une attention particulière. Les dégradations volontaires des locaux et détériorations seront sanctionnées et feront l'objet d'une réparation au frais des parents du responsable.

6- Horaires, absence et retard

Les enfants devront être déposés 5 minutes avant le début du cours. Ils devront être récupérés devant la salle de classe et à l'heure de fin de cours (pour les enfants non autorisés à rentrer seuls). En cas d'absence les parents doivent prévenir l'ACP. Tout élève absent devra remettre impérativement un justificatif.

Au-delà de trois absences non justifiées, l'élève s'exposera à une exclusion définitive.

Ni les retards, ni les sorties anticipées ne peuvent être tolérés. En cas de retard de plus de 15 minutes l'élève se verra refuser l'accès au cours.

Les parents ne doivent pas perturber le déroulement du cours en sollicitant l'enseignant. Ils peuvent en cas de besoin prendre rendez-vous avec l'enseignant en contactant l'administration.

Les jours de vacances seront précisés à la rentrée dans le calendrier scolaire.

Les jours de Aïd sont fériés.

7 - Le contrôle du travail

Le carnet de correspondance (papier ou numérique) constitue un moyen de communication entre le corps enseignant et la famille, et aussi pour noter les différents travaux à faire par l'élève.

Le travail fait en classe ou à effectuer à la maison doit être consulté et signé par les parents.

8 - Relation ACP / familles

Chaque fois que les parents sont conviés à une réunion, il est de leur devoir d'y assister pour mieux connaître les activités proposées et échanger avec le corps enseignant. Les parents sont tenus d'utiliser les moyens informatiques (applications ou autre) permettant d'échanger avec l'association.

9- Téléphone portable

L'utilisation des téléphones portables est interdite durant les cours et les différentes activités, sauf pour une utilisation pédagogique sur autorisation de l'enseignant. Tout portable sorti durant les cours ou les pauses sera confisqué. Les parents devront venir le récupérer au secrétariat de l'ACP.

10- Sécurité

Le médecin des pompiers sera amené à intervenir dans tout problème de santé le nécessitant, dans toute urgence.

En cas de problème, l'association se charge de contacter les parents puis le médecin. Si un enfant est malade, de manière chronique, et nécessite une prise régulière de médicaments, les parents doivent le signaler à l'administration afin que soit mis en place un protocole spécifique avec le médecin traitant.

11- Assurance

Une compagnie d'assurance (MAAF, Chaban de Chaury - 79036 Niort Cedex) couvre les enfants et l'ensemble des personnes intervenant dans le cadre de cette activité.

12- Discipline

Tout manquement à la présente réglementation entraînera l'application, pour l'élève, de sanctions disciplinaires. Lesdites sanctions sont prononcées et notifiées par un conseil de discipline provoqué par l'ACP ou sur demande d'un enseignant.

Les sanctions peuvent aller de l'avertissement verbal ou écrit à l'exclusion temporaire ou définitive.

Je soussigné (é) M, Mme,....., responsable de/des enfant(s)

prénoms des enfants:

.....
.....
.....
.....

reconnait avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et accepte toutes les clauses, et déclare que mon (mes enfants) dispose(nt) d'une assurance scolaire.

À:..... le/...../.....

Signature des parents